



CHSCT extraordinaire de l'AEFE

4 novembre 2020

Déclaration liminaire de la FSU

Dans ce contexte sanitaire particulièrement difficile, il était urgent pour les représentants des personnels de faire le point sur la situation dans le réseau et en Centrale afin d'apporter des réponses aux personnels, et ceci sans attendre le CHSCT prévu en décembre.

Ce CHSCT extraordinaire tombe malheureusement à pic suite à l'assassinat de Samuel Paty et aux attentats de Nice, Djeddah ou encore Vienne, et nous renvoie à une question majeure à l'étranger sur la sécurité des ressortissants français et de la communauté éducative dans son ensemble. Dans bon nombre de pays, à la fatigue d'ores et déjà présente, s'ajoute maintenant l'inquiétude. En France comme à l'étranger, le contexte dans lequel se tient le CHSCT est particulièrement anxiogène.

Quelques semaines après la rentrée de septembre, **le constat est alarmant : dans le réseau et en Centrale, les personnels sont déjà épuisés**, le spectre de l'année dernière se profile à nouveau et cela de façon bien plus rapide que les autorités ne l'avaient prévu. Pour beaucoup, ne serait-ce que sur le plan humain, les congés d'été ou d'automne n'ont pas permis une véritable récupération ; la situation sanitaire et l'absence de perspectives ne font qu'accroître leur état d'épuisement.

Dans ce contexte, il y a urgence à adapter les conditions de travail, en prenant en compte les spécificités de chaque type de mission, dans les établissements du réseau comme en Centrale. Il faut adapter ces missions à la réalité sanitaire, qui alourdit les tâches de chacun et augmente les pressions exercées sur les agents. **Si les objectifs fixés par l'employeur ne tenaient pas compte de cette réalité durable, les risques psycho-sociaux ne feraient que s'aggraver dangereusement.**

Pour répondre de façon efficace et durable aux contingences locales il est essentiel de réaffirmer le rôle et l'importance des protocoles mis en place, normalement, dans la concertation et le respect des instances. En particulier, il est aujourd'hui urgent que dans tous les établissements un protocole soit établi pour que la conduite à tenir en cas de contamination d'élèves ou d'agents soit clairement définie et connue de toutes et tous. **Il en va de la sécurité des personnels et de la communauté éducative dans son ensemble, mais aussi de la lutte contre la pandémie.** Des règles strictes, établies dans le dialogue et suffisamment en amont, doivent également encadrer le passage d'une modalité d'enseignement à une autre. Il nous semble par exemple impossible de fonctionner au même moment en présentiel et en distanciel.

La FSU fera à ce CHSCT des propositions pour que des mesures concrètes soient prises par l'Agence afin de garantir la prévention des risques et la protection de tous les personnels. En effet, outre la crise sanitaire, ceux-ci subissent actuellement trop de pressions de la part d'acteurs multiples.

Le traitement de situations individuelles "au cas par cas" peut certes s'entendre sur certains sujets inédits ou exceptionnels, mais la gravité de la crise sanitaire exige maintenant des règles collectives qui doivent s'appliquer à toutes et tous. Aussi, **nous demanderons que soient clairement reconnues et appliquées par l'Établissement public AEFE les règles en vigueur dans la Fonction publique**, notamment en ce qui concerne les personnels vulnérables ou encore la garde d'enfants.

La FSU entend bien faire jouer tout son rôle au CHSCT de l'AEFE dans ce contexte, elle restera vigilante et ne manquera pas de relayer auprès de l'Agence les dysfonctionnements signalés par les collègues, notamment via les CHSCT locales.